

**Frais annexes Eau**  
Commune de SAINT ANTONIN SUR BAYON  
Tarifs au 1er juillet 2024

	Total H.T. en euros	Taux de T.V.A en %	T.V.A.	TOTAL T.T.C en euros
<b>Prestations liées au service de l'abonné</b>				
<b>FRAIS DE FERMETURE ET REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (Article 23 du Règlement de Service)</b>				
Pénalités pour retard de paiement 1ère relance	3,78	0,00	0,00	<b>3,78</b>
Pénalités pour retard de paiement à compter de la 2ème relance	30,22	10,00	3,02	<b>33,24</b>
Fermeture de branchement	57,28	10,00	5,73	<b>63,01</b>
Réouverture de branchement	57,28	10,00	5,73	<b>63,01</b>
Intervention au lieu de livraison des eaux	57,28	10,00	5,73	<b>63,01</b>
Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)	6,30	10,00	0,63	<b>6,93</b>
Contrôle et vérification du fonctionnement du compteur sur place	53,57	10,00	5,36	<b>58,93</b>
Etalonnage de compteur au banc d'essai	446,44	10,00	44,64	<b>491,08</b>
<b>INFRACTIONS AU REGLEMENT (Article 15-8 du Règlement de Service)</b>				
Manœuvre sur branchement, compteur, installations pour desserte à la jauge, rupture de scellés	104,50	10,00	10,45	<b>114,95</b>
Utilisation de l'eau à d'autres fins que celle prévue à l'abonnement souscrit	210,25	10,00	21,03	<b>231,28</b>



Notre territoire est si précieux